

## **Intervention au Cneser sur le dispositif « Jeune Docteur » du Crédit d'impôt recherche : l'ANDès demande le maintien du dispositif**

Le Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (Cneser), réuni le 11 février 2025 en commission permanente, a fait l'objet d'une intervention sur le budget 2025 par Dr Philippe Baptiste, ministre chargé de l'Enseignement supérieur et la Recherche.

Dans la continuité de son communiqué de presse du 5 février 2025<sup>1</sup>, l'Association Nationale des Docteurs (ANDès) exprime ses vives inquiétudes face à la suppression dans le projet de loi de finances pour 2025 du dispositif « Jeune Docteur » intégré au Crédit d'impôt recherche (CIR) et appelle à son maintien. Dans ce but, Dr Stéphanie Danaux, qui siège au Cneser au titre de l'ANDès, a prononcé le discours ci-après.

Monsieur le ministre, mesdames et messieurs les membres du Cneser, chers collègues,

L'Association Nationale des Docteurs, qui représente les titulaires du doctorat en France, regrette et désapprouve la suppression du dispositif « Jeune Docteur » du Crédit d'impôt recherche dans le cadre du projet de loi de finances de 2025.

Adoptée en Commission mixte paritaire sans concertation préalable<sup>2</sup>, puis à l'Assemblée nationale, cette décision brutale constitue un coup terrible pour l'innovation, la recherche et l'emploi scientifique en France et suscite une vive inquiétude au sein de cette communauté.

De nombreuses startups, TPE et PME en recherche et développement (R&D), qui selon le dernier rapport *L'état de l'emploi scientifique en France* représentent 77 % des bénéficiaires du dispositif<sup>3</sup> et qui comptaient sur ce dispositif pour leur budget 2025, se voient d'ores et déjà contraintes de revoir à la baisse leurs ambitions et leurs recrutements. Dans un contexte marqué par l'instabilité politique et économique, beaucoup n'ont pas les ressources pour absorber la violence du choc, dont les premiers échos nous arrivent déjà : des recrutements en cours sont suspendus ; des contrats de travail vont être rompus ; des projets de recherche vont être reportés voire stoppés, privés des compétences et de l'expertise des docteurs ; des transferts d'activités de R&D vers l'étranger sont à craindre.

À l'heure où la France accueille le sommet de l'IA, cette décision constitue un non-sens stratégique pour la compétitivité scientifique et technologique de notre pays. La R&D n'est pas un coût, mais un investissement. Comment prétendre rivaliser sur la scène internationale si nous sabordons nos leviers de compétitivité et de

---

<sup>1</sup> Association Nationale des docteurs, Communiqué de presse *L'ANDès regrette et désapprouve la suppression du dispositif « Jeune Docteur » du Crédit d'impôt recherche*, 5 février 2025, [En ligne] <https://andes.asso.fr/blog/2025/02/05/landes-desapprouve-la-suppression-du-dispositif-jeune-docteur-du-credit-dimpot-recherche/>

<sup>2</sup> Art. 14 bis, *Projet de loi de finances pour 2025*, février 2025 [En ligne] <https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/actualites-accueil-hub/projet-de-loi-de-finances-pour-2025-depot-d-une-motion-de-censure-art-49.3-c>

<sup>3</sup> SIES, *L'état de l'emploi scientifique en France. Rapport 2023*, Paris, MESR, mars 2023, p. 130, [En ligne] <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/sites/default/files/2023-03/l-tat-de-l-emploi-scientifique-en-france--rapport-2023-26924.pdf>

performance ? Comment espérer renforcer notre souveraineté en recherche si nous ne soutenons pas ceux qui la font avancer, si nous coupons les ponts entre les mondes de la recherche et de l'entreprise ?

Cette suppression est par ailleurs en totale contradiction avec la politique nationale sur le doctorat. En novembre 2024, un rapport ministériel soulignait la nécessité de mieux reconnaître le doctorat dans les entreprises et la société et d'amorcer un « changement culturel » en ce sens (voir rapport Pommier-Lazarus)<sup>4</sup>. Le dispositif « Jeune Docteur » allait précisément dans ce sens en permettant aux titulaires du doctorat de s'intégrer progressivement dans les entreprises, en facilitant leur acculturation aux modes de fonctionnement du secteur privé et en rassurant les recruteurs.

Moins de trois mois plus tard, le seul dispositif incitatif en entreprise est supprimé. Où est la logique ? Quel signal envoie-t-on aux doctorants, à l'heure où les taux d'inscription en doctorat diminuent ? Quel message envoie-t-on aux jeunes docteurs dans un contexte où seulement 10% des chercheurs en entreprise sont titulaires d'un doctorat ? aux recruteurs hésitant à investir et capitaliser sur un profil docteur ?

Le Crédit d'impôt recherche mérite d'être révisé et mieux encadré, d'une part pour bénéficier davantage aux startups, TPE et PME et, d'autre part, pour encourager les grandes entreprises à diversifier leurs recrutements. De même, le dispositif « Jeune Docteur » pourrait être amélioré, mais sa suppression pure et simple est une erreur.

**Réformer, oui. Supprimer, non. L'ANDès appelle donc le gouvernement à annuler la suppression et à maintenir dans le projet de loi de finances le dispositif « Jeune Docteur »,** essentiel pour l'intégration des docteurs, la reconnaissance du doctorat et l'innovation dans les entreprises.

Je vous remercie de votre attention.

---

## À propos de l'ANDès

L'ANDès est l'association nationale des docteurs. Fondée en 1970 et reconnue d'utilité publique depuis 1975, elle rassemble les docteurs de toutes disciplines, quel que soit leur âge, leur statut professionnel, qu'ils résident en France ou à l'étranger. L'ANDès a trois missions principales :

- promouvoir le doctorat : mettre en avant la valeur ajoutée que représente l'expérience professionnelle du doctorat pour révéler les compétences des docteurs
- mettre les talents des docteurs au service de la société : contribuer au décloisonnement des sphères professionnelles en positionnant les docteurs comme « passeurs de frontières », tirer parti de l'expertise et des savoir-faire des docteurs pour relever les défis du monde de demain
- créer et mettre en synergie les réseaux de docteurs : augmenter la visibilité collective des docteurs, permettre à chacun de développer son réseau professionnel, favoriser les interactions entre créateurs de réseaux.

---

<sup>4</sup> S. Pommier et X. Lazarus, *Rapport - Recommandations pour la reconnaissance du doctorat dans les entreprises et la société*, Paris, MESR, novembre 2024, p. 18 [En ligne] <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/recommandations-pour-la-reconnaissance-du-doctorat-dans-les-entreprises-et-la-societe-97854>